

**Délibération du Conseil Municipal N° 2023-093**

En exercice : 22

Présents et représentés : 20

Absents excusés : 4

Absents : 2

Date de la convocation : 28 octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois, et le trois novembre à vingt heure trente, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Sablons sur Huisne, sous la présidence de : Madame RADENAC

Présents : MM. MME RADENAC, BERMOND, BERTU, CHARTIER, CHAVIGNY, CHEVALIER, DAVID, DE CAFFARELLI, DENIS, FETIVEAU, GIRARD-PRAET, MARCHAND, MESNIL, ROUSSEAU, SIMON, VANNIER

Absents représentés : M. SENECHAL pouvoir à Mme RADENAC, M. JOUBERT pouvoir à Mme SIMON, M. LEFRANCOIS pouvoir à M. MESNIL, MME RIGOT pouvoir à M. CHARTIER

Absent : Mme CEREJO, M. VASSARD

Secrétaire de séance : Mme DE CAFFARELLI

**Objet : Mise en place d'un groupe de travail – Médiathèque de Sablons sur Huisne**

Madame le Maire rappelle qu'un rendez-vous au lieu en mairie avec les responsables de la médiathèque d'Alençon qui ont attiré l'attention des élus sur le manque de dynamisme de la médiathèque de Sablons sur Huisne. Mme le Maire rappelle que lors de la précédente séance du conseil municipal elle a suggéré de mettre en place un groupe de travail afin d'étudier des solutions pour donner un nouvel élan à notre structure communale.

Mme le Maire sollicite donc les élus pour constituer ce groupe de travail. Les membres de ce groupe sont : Mmes et M. SIMON, ROUSSEAU, GIRARD-PRAET, VANNIER, MESNIL.

Il est suggéré de prendre contact avec le responsable de la médiathèque de Rémalard afin de recueillir des idées et éventuellement un partenariat entre les 2 médiathèques.

Christelle RADENAC,  
Maire

Marie-Alix De Caffarelli  
Secrétaire de séance



Transmis à la Préfecture le :  
Délibération mise en ligne le :

**Délibération du Conseil Municipal N° 2023-094**

En exercice : 22

Présents et représentés : 20

Absents excusés : 4

Absents : 2

Date de la convocation : 28 octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois, et le trois novembre à vingt heure trente, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Sablons sur Huisne, sous la présidence de : Madame RADENAC

Présents : MM. MME RADENAC, BERMOND, BERTU, CHARTIER, CHAVIGNY, CHEVALIER, DAVID, DE CAFFARELLI, DENIS, FETIVEAU, GIRARD-PRAET, MARCHAND, MESNIL, ROUSSEAU, SIMON, VANNIER

Absents représentés : M. SENECHAL pouvoir à Mme RADENAC, M. JOUBERT pouvoir à Mme SIMON, M. LEFRANCOIS pouvoir à M. MESNIL, MME RIGOT pouvoir à M. CHARTIER

Absent : Mme CEREJO, M. VASSARD

Secrétaire de séance : Mme DE CAFFARELLI

**Objet : Achat tables et chaises – Salle Paul Pelleray**

Mme le Maire indique que le mobilier de la salle Paul Pelleray n'est plus adapté pour les locations. En effet, les tables sont difficiles à entretenir et les chaises sont très anciennes. Des devis ont été demandés à plusieurs sociétés pour des tables et des chaises.

Société Equip Cité : 20 tables et 80 chaises anthracites : 2 689.50 € HT soit 3 227.40 € TTC

Sté Comat et Valco : 20 tables noires et 80 chaises anthracites : 2894.20 € HT soit 3 570 € TTC

Sté Sémio : 20 tables gris clair et 80 chaises anthracites : 2908.60 € HT soit 3 587.28 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

**Valide le devis de la société Equip Cité pour un montant de : 2 689.50 € HT soit 3 227.40 € TTC**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2023, section investissement, opération 73.

Christelle RADENAC,  
Maire



Marie-Alix De Caffarelli  
Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, corresponding to the name Marie-Alix De Caffarelli.

Transmis à la Préfecture le :  
Délibération mise en ligne le :

**Délibération du Conseil Municipal N° 2023-095**

En exercice : 22

Présents et représentés : 20

Absents excusés : 4

Absents : 2

Date de la convocation : 28 octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois, et le trois novembre à vingt heure trente, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Sablons sur Huisne, sous la présidence de : Madame RADENAC

Présents : MM. MME RADENAC, BERMOND, BERTU, CHARTIER, CHAVIGNY, CHEVALIER, DAVID, DE CAFFARELLI, DENIS, FETIVEAU, GIRARD-PRAET, MARCHAND, MESNIL, ROUSSEAU, SIMON, VANNIER

Absents représentés : M. SENECHAL pouvoir à Mme RADENAC, M. JOUBERT pouvoir à Mme SIMON, M. LEFRANCOIS pouvoir à M. MESNIL, MME RIGOT pouvoir à M. CHARTIER

Absent : Mme CEREJO, M. VASSARD

Secrétaire de séance : Mme DE CAFFARELLI

**Objet : Achat d'une batterie mobile (ensemble de percussions)**

Mme le Maire indique que l'association Condé Music a sollicité la commune pour l'achat d'une batterie mobile. Un devis a été demandé à la société G. BESSON (03301) dont le montant s'élève à 2414 € TTC.

Mme le Maire souhaite qu'une demande de subvention soit présentée au Département pour cette acquisition.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Sollicite une subvention au plus haut taux possible auprès du Département de l'Orne,

**Valide le devis de la société BESSON pour un montant de : 2414 € TTC.**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2023, section investissement, opération 73.

Christelle RADENAC,  
Maire



Marie-Alix De Caffarelli  
Secrétaire de séance

Transmis à la Préfecture le :  
Délibération mise en ligne le :

**Délibération du Conseil Municipal N° 2023-096**

En exercice : 22

Présents et représentés : 20

Absents excusés : 4

Absents : 2

Date de la convocation : 28 octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois, et le trois novembre à vingt heure trente, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Sablons sur Huisne, sous la présidence de : Madame RADENAC

Présents : MM. MME RADENAC, BERMOND, BERTU, CHARTIER, CHAVIGNY, CHEVALIER, DAVID, DE CAFFARELLI, DENIS, FETIVEAU, GIRARD-PRAET, MARCHAND, MESNIL, ROUSSEAU, SIMON, VANNIER

Absents représentés : M. SENECHAL pouvoir à Mme RADENAC, M. JOUBERT pouvoir à Mme SIMON, M. LEFRANCOIS pouvoir à M. MESNIL, MME RIGOT pouvoir à M. CHARTIER

Absent : Mme CEREJO, M. VASSARD

Secrétaire de séance : Mme DE CAFFARELLI

**Objet : Création d'une sous régie d'avances et de recettes spectacles**

Le Maire de Sablons sur Huisne

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du code général des collectivités territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptables publics ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 20 novembre 2023,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1 : La délibération 2017-075 est abrogée.

Article 2 : Il est institué une régie mixte d'avances et recettes pour l'encaissement de la billetterie des spectacles de Sablons sur Huisne.

Article 3 : Cette régie est installée à l'Agence Postale Communale 20, rue du Maréchal Leclerc Condé sur Huisne 61110 Sablons sur Huisne.

Article 4 : La régie encaisse les produits suivants :

- ✓ l'encaissement des droits relatifs aux spectacles selon les modes de recouvrements suivants : chèques et espèces. Elles sont reçues contre remise d'un billet à l'utilisateur.
- ✓ Les opérations de dépenses suivantes : le remboursement des tickets en espèces ou par restitution des chèques en cas d'annulation du spectacle sur présentation du ticket, qui sera restitué à la régie. En cas de report du spectacle, les billets pourront être réutilisés.

Article 5 : Il est créé deux sous-régies installées à l'Office du Tourisme Cœur du Perche à Rémalard en Perche, 22 rue Marcel Louvel ; à la salle du lieu du spectacle à Sablons sur Huisne.

Article 6 : L'intervention de mandataires a lieu dans les conditions fixées par leur acte de nomination.

Article 7 : Un fonds de caisse d'un montant de 20 € est mis à disposition du régisseur et de chaque sous-régisseurs.

Article 8 : Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 8 500 € et de 1 000 euros chacune pour les sous régies.

Article 9 : Le régisseur est tenu de verser au comptable assignataire le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 11 et après chaque spectacle, ainsi que tous les justificatifs des opérations de recettes.

Les mandataires sous régisseurs sont tenus de verser à la clôture de la billetterie au régisseur titulaire le montant de l'encaisse.

Article 10 : Le régisseur percevra une indemnité de manieiment des fonds dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur.

Article 11 : Les mandataires suppléants et sous régisseurs ne percevront pas d'indemnité de manieiment des fonds selon la réglementation en vigueur.

Article 12 : Madame le Maire est chargée de nommer les régisseurs titulaires et suppléants ainsi que les mandataires sous-régisseurs.

Article 13 : Madame le Maire et le comptable public assignataire de Mortagne au Perche sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Christelle RADENAC,  
Maire



Marie-Alix De Caffarelli  
Secrétaire de séance

Transmis à la Préfecture le :  
Délibération mise en ligne le :

**Délibération du Conseil Municipal N° 2023-097**

En exercice : 22

Présents et représentés : 20

Absents excusés : 4

Absents : 2

Date de la convocation : 28 octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois, et le trois novembre à vingt heure trente, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Sablons sur Huisne, sous la présidence de : Madame RADENAC

Présents : MM. MME RADENAC, BERMOND, BERTU, CHARTIER, CHAVIGNY, CHEVALIER, DAVID, DE CAFFARELLI, DENIS, FETIVEAU, GIRARD-PRAET, MARCHAND, MESNIL, ROUSSEAU, SIMON, VANNIER

Absents représentés : M. SENECHAL pouvoir à Mme RADENAC, M. JOUBERT pouvoir à Mme SIMON, M. LEFRANCOIS pouvoir à M. MESNIL, MME RIGOT pouvoir à M. CHARTIER

Absent : Mme CEREJO, M. VASSARD

Secrétaire de séance : Mme DE CAFFARELLI

**Objet : Demande de subvention pour un voyage d'étude**

Mme le Maire indique que Melle Amandine Graffin domiciliée à Coulonges les Sablons a présenté une demande de subvention pour un voyage de fin d'études d'un mois en Espagne. Melle Graffin prépare une licence de professeur des écoles.

Mme le Maire indique que depuis environ 20 ans, l'aide apportée par la commune pour les voyages d'études était de 40 euros. Ce montant n'est plus du tout d'actualité en raison de la hausse importante du coût de la vie.

Mme le Maire propose une aide financière d'un montant de : 150 euros

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Décide de verser une subvention de : 150 euros

Mme Vannier indique que l'élève peut également solliciter enfance et partage.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2023, section de fonctionnement.

Christelle RADENAC,  
Maire



Marie-Alix De Caffarelli  
Secrétaire de séance

Transmis à la Préfecture le :  
Délibération mise en ligne le :

**Délibération du Conseil Municipal N° 2023-098**

En exercice : 22

Présents et représentés : 20

Absents excusés : 4

Absents : 2

Date de la convocation : 28 octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois, et le trois novembre à vingt heure trente, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Sablons sur Huisne, sous la présidence de : Madame RADENAC

Présents : MM. MME RADENAC, BERMOND, BERTU, CHARTIER, CHAVIGNY, CHEVALIER, DAVID, DE CAFFARELLI, DENIS, FETIVEAU, GIRARD-PRAET, MARCHAND, MESNIL, ROUSSEAU, SIMON, VANNIER

Absents représentés : M. SENECHAL pouvoir à Mme RADENAC, M. JOUBERT pouvoir à Mme SIMON, M. LEFRANCOIS pouvoir à M. MESNIL, MME RIGOT pouvoir à M. CHARTIER

Absent : Mme CEREJO, M. VASSARD

Secrétaire de séance : Mme DE CAFFARELLI

**Objet : Approbation RPQS eau 2022 SIAEP de Nocé**

Madame le Maire donne lecture des rapports établis par le SIAEP de Nocé sur le prix et la qualité du service eau potable 2022 pour les secteurs de Rémalard (dont Sablons sur Huisne) et Nocé et indique qu'il y a lieu de les approuver.

M. Mesnil, vice-président du SIAEP, répond aux questions des élus concernant ces RPQS.

Mme le Maire rappelle que la commune de Sablons sur Huisne a intégré au 1<sup>er</sup> janvier 2018 le syndicat d'eau de Nocé. Pour information, le SIAEP a approuvé ces rapports lors de sa séance du 27 septembre 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Adopte les Rapports sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Eau Potable pour les périmètres de Rémalard (dont la commune de Sablons sur Huisne) et Nocé sur l'exercice 2022 (annexés à la délibération).

Christelle RADENAC,  
Maire

Marie-Alix De Caffarelli  
Secrétaire de séance



Transmis à la Préfecture le :  
Délibération mise en ligne le :